

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PONT.DE.VAUX
Séance du Mercredi 31 août 2022**

L'An deux mille vingt deux et le trente et un août le Conseil Municipal de la Commune de Pont-de-Vaux s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves PAUGET, Maire.

Etaient présents :Mr Yves Pauget, Maire, Mr Jean-Pierre Bugaud, Mme Françoise Delay, Mr Michel Touraine, Mr Pascal Pion, Mme Jeanine Parent, Adjoint, Mme Jeanine Guillain, Mme Annick Thevenard, Mme Danièle Massu, Mr Raphaël Berthillier,, Mr Emeric Landre, Mr Franck Dussud, Mr Nicolas Perche , Mme Marie-Claude Pagneux, Mr Laurent Martin Mme Nathalie Buffy

Excusés : Mme Claude Rimette ayant donné pouvoir à Mme Delay, Mme Delphine Champion, Mr Freddy Bereyziat ayant donné pouvoir à Mr Laurent Martin

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU MERCREDI 31 AOUT 2022

Le conseil approuve et signe le procès-verbal de la séance du 7 juin 2022.

Mme Françoise DELAY a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

1- Choix du mode de publicité des actes administratifs

La réforme de la publicité des actes des collectivités, a posé le principe de la publication des actes ni réglementaires ni individuels pris par les autorités communales par voie électronique. Néanmoins, il existe une dérogation pour les communes de moins de 3500 habitants : elles peuvent choisir par délibération, un autre mode de publication :

- soit par affichage
- soit par publication papier
- soit par publication sous forme électronique

Le conseil municipal décide d'opter pour la modalité de publicité des actes de la commune par affichage.

(Unanimité)

2- Acquisition et échange de terrain pour la médiathèque – rectification de la délibération du 16 novembre 2021

Pour rappel la commune de Pont de Vaux acquiert auprès de la SCI CODEFIL une parcelle de terrain pour la construction de la médiathèque au prix de 58 € le m².

Afin de répondre aux demandes du notaire en charge de la rédaction de l'acte de vente, la délibération du 16 novembre 2021 le conseil municipal décide de

- Acquérir la parcelle 343 de 224 m² au prix de 58 € le m² soit 12 992 €
- Céder à la SCI CODEFIL les parcelles 334 et 334 d'une contenance de 37 m² au prix de 58 € le m² soit 2 146 €

(Unanimité)

3- Aménagement du stationnement rue Vice Amiral Decourt

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que pour répondre aux besoins en matière de stationnement tout en préservant la place du marché il est proposé de réaliser un aménagement le long de la rue Vice-amiral Decourt en créant des places de stationnement en épi le long de la Place. Le stationnement sur la place serait alors interdit. Cela a pour conséquence de réduire la largeur de la place d'environ 1,50 m. Les bancs et les plots en pierre seront déplacés et remis à l'identique

Ces travaux permettent de créer 39 places de stationnement contre 19 actuellement.

La société SOCAFL a établi un devis pour la somme de 46 978.80 € TTC.

Le Conseil Municipal, décide de réaliser les travaux et accepte la proposition de la société SOCAFL pour la somme 46 978.80 € TTC,

(Unanimité)

4- Remboursement de frais à un agent

Le conseil municipal décide de rembourser la somme suivante correspondant à des frais de repas

- 34.70 € à Mr Baptiste GARRONE

(Unanimité)

5- Recrutement d'un technicien territorial pour la direction des services techniques

Question ajournée

6- Institution du RIFSEEP pour le grade de technicien territorial et réévaluation pour les autres filières

Vu les délibérations instituant le RIFSEEP

Vu les arrêtés ministériels fixant les montants plafonds de l'IFSE et du CIA

Le conseil municipal fixe les montants de référence à compter du 1^{er} septembre 2022 comme suit :

Filière technique

ADJOINTS TECHNIQUES et AGENTS DE MAITRISE

Groupe	Montant de base annuel	
	Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise	Complément Indemnitaires Annuel
Groupe 1	11 340€	1134€
Groupe 2	10 800 €	1080 €

TECHNICIENS TERRITORIAUX

Groupe	Montant de base annuel	
	Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise	Complément Indemnitaires Annuel
Groupe 1	19 660 €	2 359 €
Groupe 2	18 580 €	2 229 €

Filière culturelle

ADJOINTS DU PATRIMOINE

Groupe	Montant de base annuel	
	Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise	Complément Indemnitaires Annuel
Groupe 1	11 340 €	1 134 €
Groupe 2	10 800 €	1 080 €

ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE

Groupe	Montant de base annuel	
	Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise	Complément Indemnitaires Annuel
Groupe 1	29 750	4 462 €
Groupe 2	27 200	4 080 €

Filière sociale

ATSEM

Groupe	Montant de base annuel	
	Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise	Complément Indemnitaire Annuel
Groupe 1	11 340 €	1 134 €
Groupe 2	10 800 €	10 80 €

Filière administrative

Adjoints administratifs

Groupe	Montant de base annuel	
	Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise	Complément Indemnitaire Annuel
Groupe 1	11 340 €	1 134 €
Groupe 2	10 800 €	1 080 €

Rédacteurs

Groupe	Montant de base annuel	
	Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise	Complément Indemnitaire Annuel
Groupe 1	17 480 €	2 097 €
Groupe 2	16 015 €	1 921 €

(Unanimité)

7- Acquisition d'un camion

Monsieur le Maire indique que le camion IVECO a été volé le 29 juin 2022 alors qu'il se trouvait en réparation chez un garagiste.

Compte tenu de la nécessité pour les services techniques d'avoir à disposition un camion benne, le conseil municipal décide de procéder à l'acquisition d'un nouveau véhicule. Et accepte le devis établi par Renault Trucks pour le prix de 53 640 € TTC pour un véhicule neuf

(Unanimité)

8- Réalisation d'un emprunt

Afin de financer l'acquisition du camion pour les services techniques, le conseil municipal décide de réaliser un emprunt et retient la proposition suivante

Crédit agricole :

Durée 7 ans

Échéances trimestrielles

Cout total du crédit :5 305.82

Frais de dossier 100 €

(Unanimité)

9- Subvention à l'UCAP dans le cadre du plan de relance commerce Petite Ville de Demain

Dans le cadre du plan de relance commerce du programme Petites Villes de Demain, la commune de Pont de Vaux a obtenu une subvention pour le financement d'un site internet pour l'union commerciale. Les frais étant payés par l'UCAP le conseil municipal décide de lui reverser cette subvention d'un montant de 17 472 €.

(Unanimité)

10- Décision modificative du budget

Compte tenu des décisions précédentes et des ajustements nécessaires le conseil municipal décide de modifier le budget de la manière suivante :

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
011 / 61521	Terrains	20 000,00	
011 / 615232	Réseaux	2 000,00	
011 / 6231	Annonces et insertions	4 500,00	
011 / 6232	Fêtes et cérémonies	12 000,00	
011 / 6233	Foires et expositions		3 000,00
011 / 6237	Publications	1 100,00	
012 / 6218	Autre personnel extérieur	10 000,00	
012 / 6415	indemnité inflation	2 800,00	
014 / 739223	Fds de péréquat°des ressources communales et inter	1 000,00	
023 / 023	Virement à la section d'investissement	6 000,00	
65 / 6574	Subventions de fonctionnement aux associations	17 500,00	
23 / 2315 / 448	Installations, matériel et outillage techniques		81 142,00
21 / 2158 / 459	Autres installations, matériel et outillage techniques	53 640,00	
23 / 2315 / 460	Installations, matériel et outillage techniques	85 000,00	
21 / 2111 / 453	Terrains nus	2 142,00	

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
013 / 6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	10 000,00	
013 / 6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoya	2 800,00	
70 / 70876	Par le GFP de rattachement	20 000,00	
74 / 7478	Autres organismes	17 500,00	
77 / 7788	Produits exceptionnels divers	23 600,00	
021 / 021 / OPFI	Virement de la section d'exploitation	6 000,00	
16 / 1641 / 9999	Emprunts en euros	53 640,00	

(Unanimité)

11- Convention de servitudes avec ENEDIS

Pour permettre à ENEDIS de réaliser des travaux d'alimentation électrique, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention e servitude pour la parcelle AE 286 située à l'angle de la place Poisat et du chemin de la glacière

(Unanimité)

12- Subvention exceptionnelle au Groupe Folklorique

Le groupe folklorique solliciter une aide financière pour l'organisation de son festival du mois de septembre. Le conseil municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 500 € au groupe folklorique

(Unanimité)

13- Questions diverses

a. Réflexions autour de l'aménagement du carrefour Place Legrand

Le carrefour de la place Legrand est dangereux et Monsieur le Maire souhaite engager une réflexion autour de sa sécurisation. Il est proposé de tester la solution d'un rondpoint franchissable. Une étude sera demandée auprès de l'agence d'ingénierie.

b. Poubelles enterrées en centre-ville

En partenariat avec la communauté de communes la possibilité d'enterrer des bacs à ordures ménagères en centre-ville afin de supprimer les poubelles sur les trottoirs et de répondre aux difficultés des logements ne disposant pas de local poubelle dans le bâti ancien a été étudiée. Deux solutions sont possibles : des poubelles semi enterrées et des poubelles enterrées. Le surcout est de 35 000 € pour les poubelles enterrées mais cette solution permet de répondre à une problématique d'esthétique. Monsieur le Maire invite le conseil municipal a la réflexion sachant que les emplacements retenus sont : Place Legrand, place Pannetier et rue Franche.

c. Demande de Mr Gardechaux

Mr Gardechaux souhaite construire une chambre funéraire sur le territoire de Pont de Vaux. Afin de répondre à une forte demande. Il sollicite la vente d'une parcelle de terrain. La commune de Pont de Vaux est propriétaire d'une parcelle de terrain à proximité du cimetière. Une partie de ce terrain pourrait être cédée tout en conservant la possibilité d'agrandir le cimetière. Mr Berthiller n'est pas favorable à cette opération car il trouve que l'emplacement devrait être valorisé pour des aires de jeux. En effet de nombreux enfants habitent les lotissements aux alentours et il n'y a aucune structure pour les jeunes à proximité. Il est suggéré de rechercher d'autres emplacements, peut être également en dehors de Pont de Vaux.

d. Aménagement d'une zone bleue rue Maréchal de Lattre

Après de longs mois de réflexion et d'échanges avec l'UCAP et l'ensemble des commerçants, il a été décidé avec l'accord de l'UCAP de créer une zone bleue, modifier des emplacements de stationnement, installer plus de parkings 10 minutes et protéger les passages piétons. Le prochain balisage des parkings en périphérie indiquera les stationnement longue durée. Enfin la nouvelle zone 30 km/h va apporter une sécurité attendue pour chacun en ville ; elle englobe dorénavant une zone élargie aux rue Franche, avenue Adrien Thierry et autres rues périphériques immédiates.

Tous ces aménagements vont concourir à améliorer le trafic, le stationnement et une plus grande sécurisation de la ville. Un meilleur accès aux commerces pour une meilleure animation de la ville et notre bien être à tous.

e. Organisation de réunion de quartiers

Michel Touraine indique que des réunions de quartiers seront organisées prochainement. Celles-ci sont destinées à écouter les habitants et à recueillir leurs demandes. L'organisation pratique reste à mettre en œuvre.

f. Règlementation pour les jeux de boules sur la Promenade

Les riverains de la Place de la Promenade se plaignent des bruits nocturnes des joueurs de pétanque. Il est proposé de règlementer l'utilisation de cette place et d'interdire les jeux de boules à partir de 22 heures.

g. Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'après échange avec le principal du collège et les services de la gendarmerie, il a été décidé d'interdire la circulation rue de la Résistance pendant toute la période scolaire de 8h15 à 17h15.

h. Commission communication : la prochaine réunion avec la société D'clic en charge de la mise en place du site internet est fixée le 27/09. Lorsque le site internet sera opérationnel, le bulletin municipal devrait être réduit.

i. Commission environnement : une réunion de bilan aura lieu en octobre. A l'avenir il sera nécessaire de programmer la plantation d'arbres à l'Arquebuse pour créer un îlot de fraîcheur.

j. Solidarité : le concert pour l'Ukraine a rapporté 3200 euros. La région Auvergne Rhône Alpes a versé 600 €. Cet argent a servi à l'envoi de conserve de viande et de poisson.

Une famille ukrainienne est hébergée au camping les Rives du Soleil. Ce dossier est pris en charge par l'assistante sociale, l'accueil est à présent structuré.

Une réunion du CCAS pour Octobre rose sera organisée courant septembre

k. Monsieur Nicolas Perche souhaite que les coordonnées des associations soient mises à jour, un mail sera envoyé dans ce sens.

l. Mr Laurent Martin indique que la braderie de la St François se met en place. Le repas de Chèvre n'aura lieu que le midi.

m. Madame Danièle Massu indique que c'est toujours aussi sale derrière la maison de l'eau et de la nature

n. Le mondial du quad 2022 s'est très bien passé. Il y a eu beaucoup de monde et l'organisation a été au niveau des enjeux.

o. Mr Touraine remercie Mme Massu pour le don de deux réservoir d'eau qui permettront d'arroser le jardin pédagogique.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 20h30

PONT DE VAUX le 7 septembre 2022

Le Maire,

Yves PAUGET

